

**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon**  
**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau**  
**du 18 février 2021 en visioconférence**

**Membres du Bureau présents :** Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Alain SAVARY : St Paul lez Durance ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Philippe MARANGES : Castellane ; Arlette RUIZ : Sant Julien le Montagnier ; Romain COLIN : Moustiers Sainte Marie ; Bruno BICHON : Thorame-Basse ; Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

**1. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020 en visioconférence**

**2. Point d'information sur la rénovation de la ligne Haute Tension 150 kv entre Roumoules et Sainte-Tulle - Enjeux soulevés par le Parc, échanges avec RTE**

RTE a informé le Parc de la rénovation programmée en 2021 de la ligne HT 150 kV entre Sainte-Tulle et Roumoules. En premier lieu, la dépose et repose répondent à une opération de maintenance d'une ligne arrivée en fin de vie et à l'obsolescence des ouvrages. Mais la rénovation de la ligne intègre également les projections d'augmentation de la production d'énergie telles que visées par le S3RNR. 28 pylônes seront remplacés à neuf, impliquant une surélévation pouvant aller de quelques mètres à plusieurs dizaines de mètres et la réalisation de nouvelles fondations.

Suite à une première réunion technique en octobre, l'équipe du Parc s'est inquiétée des impacts paysagers que pourrait représenter une telle surélévation.

A l'issue de la présentation du projet et des débats, les membres du bureau décident de demander à RTE :

- la réalisation d'une étude paysagère (analyse des visibilité, photomontage) au droit de certains pylônes du tronçon Roumoules-Sainte-Tulle car la phase terrain menée par les agents du Parc n'a pas permis d'évaluer suffisamment les impacts paysagers potentiels

- de s'engager, dans le cadre de la révision de la Charte, à améliorer l'intégration de ses réseaux aériens sur le territoire du Parc (zones à enjeux à définir)

- - d'améliorer la connaissance du risque de collision de l'avifaune en lien avec la LPO et identification de secteurs où poser des balises ;

- de garder une trace cartographique des anciennes fondations dans l'hypothèse de travail, dans les années à venir, de pouvoir les évacuer définitivement en totalité ;

-et enfin, de veiller à ce que les pistes créées ou élargies soient remises en état et que toutes les mesures soient prises pour qu'elles ne se transforment pas, par la suite, en voie de pénétration "naturelle" pour la circulation motorisée hors usages agricoles et d'intérêt général.

**3. Tempête Alex du 2 octobre 2020 – Suites de l'action de solidarité pour les vallées sinistrées du Mercantour**

Les membres du Bureau à l'unanimité décident de poursuivre l'action de solidarité envers les sinistrés de la vallée du Mercantour en organisation une deuxième expédition d'agents et d'élus du Parc volontaires du 22 au 24 mars prochain.

**4. Dossiers de demande de subvention :**

Les membres du Bureau à l'unanimité ont approuvé les opérations suivantes et leur plan de financement :

▪ **Gypse en Haute-Provence, une ressource patrimoniale**

Coût total TTC : 70 887,02 € / Feader/Leader 38 278,99 € / Région : 25 519,32 € / Autofinancement 7 088,71 €

▪ **Dispositif Ecogardes – garde régionale forestière 2021**

Coût total TTC : 187 377 € / Conseil Régional : 124 902 € / CD 04 : 10 000 € / Conseil départemental 83 : 15 000 € / PNR Verdon : 27 475 € / EDF : 10 000 €

▪ **Acquisition d'une embarcation de type semi-rigide à moteur thermique pour la surveillance et la prévention des risques dans les espaces lacustres du Verdon**

Coût total HT : 50 000 € / Région : 25 000 € / Etat FNADT : 7 500 € / CD 04 : 7 500 € / Autofinancement : 10 000 €

▪ **Acquisition d'une presse à jus de fruit mobile**

Coût total HT : 50 000 € / Région : 25 000 € / Autres financeurs : 15 000 € / Autofinancement : 9 000 €

▪ **Conception et mise en œuvre d'un système de réservation dédié à un service de navette desservant le sentier Blanc-Martel**

Coût total HT : 50 000 € / Région 25 000 € / Etat FNADT : 15 000 € / Autofinancement 10 000 €

▪ **Mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire du haut Verdon : travaux 2021**

Coût total TTC : 60 000 € / Agence de l'Eau : 30 000 € / Région : 18 000 € / Autofinancement : 12 000 €

▪ **Inventaires communaux de la biodiversité : Nouvel appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)**

Coût total TTC : 77 718 € / Office Français de la Biodiversité : 56 942,40 € / Autofinancement : 14 235,60 €

▪ **Pollinisateurs et plantes messicoles - Modification du plan de financement**

Coût total TTC sur 2 ans : 67 243,50 € / Région 41 110,00 € / PNR Verdon : 16 254,30 € / Partenaires : 9 872,00 €

▪ **Opération de dépollution des lacs - Modification plan de financement**

Coût total TTC : 59 150,00 / Région : 35 000,00 / Société du Canal de Provence : 12 000,00 / Autofinancement : 12 150,00

▪ **Conventions de surveillance du site du Conservatoire du littoral de Courchon sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie et du site du conservatoire du littoral de Sulagran sur la commune de Bauduen**

Les membres du Bureau approuvent les conventions de partenariat avec les communes de Moustiers et Bauduen pour l'organisation de patrouilles d'écogardes spécifiques aux sites de Courchon et Sulagran, et moyennant une contribution de chaque commune à hauteur de 3 000 €.

**5. Retour sur les candidatures des communes au dispositif de soutien technique et financier concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public**

Suite à l'appel à commune volontaire, 7 communes ont candidaté pour les diagnostics énergétiques des bâtiments publics : La Martre, La Verdrière, Moissac-Bellevue, Riez, St Julien le Montagnier, St Martin de Brômes, Valensole. Aucune candidature n'a été reçue sur l'éclairage public.

**6. Convention de partenariat entre le Parc du Verdon et la commune de Draguignan - « ville porte du Verdon »**

Les membres du Bureau à l'unanimité valident la convention de partenariat avec la ville-porte de Draguignan sur une entrée pédagogique et en lien avec la démarche autour des arbres fruitiers, sur une durée de 3 ans.

**7. Convention de partenariat avec le service de remplacement agricole du Var (SR 83) pour la mise en œuvre de l'opération Berger d'appui 83**

Sur le modèle de ce qui a été réalisé en 2020 coté 04, les membres du Bureau valident la convention de partenariat avec le SR 83 ayant pour objectif la mise en place d'un berger d'appui et de proposer aux éleveurs et/ou à leurs bergers de se faire remplacer quelques jours par ce berger afin qu'ils puissent se reposer ; le salaire du berger est pris en charge par le SR83 et le Parc achète les équipements et met à disposition un véhicule tout terrain.

**8. Projet interparc tourisme : Structuration et développement d'une offre écotouristique expérientielle dans les parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et animation du contrat de filière écotourisme**

Les membres du Bureau à l'unanimité valident la convention inter-parcs tourisme ayant pour objet la mutualisation de 2 emplois à temps complet chargés d'une part d'animer le réseau et mettre en œuvre les objectifs du contrat de filière écotourisme et d'autre part de développer la qualification de l'offre par la marque Valeurs Parc naturel régional. Ce partenariat ne prévoit pas de contribution direct de chaque Parc hormis le temps de travail des techniciens identifié en dépenses et en recettes.

**9. Convention de partenariat pour la création d'une mission inter-parcs pour le développement de la marque « Valeurs parc » sur les produits agricoles**

Les membres du Bureau à l'unanimité valident la convention inter-parcs ayant pour objet de mobiliser des moyens entre les 9 Parcs naturels régionaux de la région SUD afin de se doter de moyens humains mutualisés pour renforcer le marquage de produits agricoles. Ce partenariat prévoit une participation de chacun des Parcs à hauteur de 5 500 €.

**10. Attribution du marché : Conception et suivi de la réalisation des équipements d'interprétation sur le site du domaine de Valx**

Sur proposition de la commission des achats, les membres du Bureau autorisent le Président à signer le marché avec l'association Le passe Muraille. Tranche ferme : 25 425 € TTC / Tranche optionnelle : 5 400 € TTC

**11. Attribution du marché : Diagnostics préalables aux travaux de réouverture de milieux naturels et pastoraux**

Les membres du Bureau à l'unanimité (le Président, Bernard CLAP, s'étant retiré afin de ne pas participer à cette délibération dans la mesure où il siège au CA du CERPAM au titre du réseau inter-parcs PACA) autorisent M. Antoine Faure, vice-Président, à signer les marchés :

- Lot 1 : le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Provence Alpes Méditerranée (04100 MANOSQUE), pour un prix global et forfaitaire de 43 740 € T.T.C.
- Lot 2 : le groupement représenté par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence, Alpes, Côte d'Azur, (13004 MARSEILLE), pour un prix global et forfaitaire de 17890,80 € TTC ;
- Lot 3 : le groupement représenté par MONTECO (04260 ALLOS), pour un prix global et forfaitaire de 6 000 € TTC ;
- Lot 4 : le groupement représenté par la SAFER « Provence Alpes Côte d'Azur » (04101 MANOSQUE), pour un prix global et forfaitaire de 32 467,20 € TTC ;
- Lot 5 : le groupement représenté par le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Provence Alpes Méditerranée (04100 MANOSQUE), pour un prix global et forfaitaire de 11 163,30 € TTC

**12. Adhésion 2021 à l'association des parcs de PACA**

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le renouvellement de l'adhésion du Parc du Verdon à l'association Réseau des Parcs de PACA pour une cotisation de 1500 € au titre de l'année 2021.

Pour affichage,

Conformément à l'article 121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales à Moustiers Sainte Marie le 25 février 2021

**Le Président,  
Bernard CLAP**

